



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 546

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE NEUVE SUR PNEUS À QUATRE ROUES MOTRICES

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2019, le règlement n° 546 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'une chargeuse neuve sur pneus à quatre roues motrices a été adopté.

QUE le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Le règlement n° 546 entre en vigueur le 26 août 2019, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue St-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 26 août 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 26 août 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour d'août 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier